

La participation associative au regard des temps sociaux

Lionel Prouteau et François-Charles Wolff*

Comparés à la population totale des plus de 15 ans, les adhérents aux associations sont plus diplômés, plus aisés et plus souvent des hommes. Résider dans une zone rurale ou une petite ville, mais aussi dans l'Ouest et l'Est de la France incite à l'adhésion. Les associations sportives et culturelles sont de loin les plus représentées.

Pour les salariés, travailler dans le secteur public prédispose à s'adonner à une activité associative. La maîtrise de son emploi du temps et la pratique d'horaires variables sont également des situations qui sont favorables, au contraire de l'exercice d'un métier pénible et fatigant. La fréquentation des associations est plus forte chez les salariés qui choisissent un temps partiel et chez les salariés à temps plein dont les horaires hebdomadaires sont inférieurs à 35 heures. En revanche, elle pâtit d'une activité professionnelle exigeant des durées beaucoup plus longues.

Au regard du contexte domestique, c'est l'âge des enfants et non leur nombre qui importe : avoir un enfant très jeune fait obstacle à la participation. Celle-ci est néanmoins encouragée lorsque des aides à la réalisation de certaines tâches sont reçues en provenance de tiers. La propension à fréquenter les associations apparaît fortement liée à la pratique d'autres activités à forte sociabilité, comme rendre des services informels ou recevoir chez soi. Entre conjoints, un effet d'entraînement de l'adhésion est manifeste. De même, la participation des parents encourage sensiblement la participation de leurs enfants qui vivent au foyer.

* Lionel Prouteau appartient au LEN-CEBS de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Nantes (lionel.prouteau@sc-eco.univ-nantes.fr). François-Charles Wolff appartient au LEN-CEBS de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Nantes, à la Direction des recherches de la CNAV et à l'Ined (wolff@sc-eco.univ-nantes.fr). Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Un siècle après le vote de la loi qui reconnut pleinement en France la liberté de s'associer et créa un statut promis à un bel avenir, l'intérêt croissant que porte le monde de la recherche, dans des domaines disciplinaires différents, au milieu associatif témoigne des enjeux dont ce dernier est porteur. Ceux-ci sont, pour partie, économiques. En effet, les associations constituent une part essentielle du secteur sans but lucratif dont le poids ne saurait être tenu pour négligeable. Appréhendé à l'aune de son budget agrégé, ce tiers secteur principalement associatif est comparable en importance au secteur industriel de la distribution d'eau, de gaz et d'électricité, ou à celui de l'habillement, du cuir et du textile (Archambault, 1996). Le nombre d'emplois salariés en équivalents temps plein y dépasse désormais les 800 000.

D'autres enjeux ont un caractère plus socio-politique. Il s'agit notamment de savoir dans quelle mesure les évolutions de la participation associative, l'accent mis sur la « thématique de l'immédiat, du concret et de la solidarité » (Barthélemy, 2000), la volonté d'un ancrage local de l'action, traduisent une évolution des formes d'engagement dans l'espace public.

Si le souci de connaissance de ce monde associatif se trouve stimulé, c'est aussi qu'il présente de nombreuses zones d'ombre à éclairer. En témoignent, entre autres, les difficultés à chiffrer précisément le nombre d'associations actuellement existantes. Toutefois, certains de ses aspects sont de mieux en mieux documentés. Ainsi, les caractéristiques socio-économiques des adhérents et les domaines dans lesquels ils exercent leurs activités sont-ils aujourd'hui assez bien connus (Héran, 1988a et 1988b ; Crenner, 1997). Les facteurs susceptibles d'influencer la participation associative gagnent cependant à être approfondis. On ne sait en particulier que peu de choses sur sa sensibilité aux autres usages que les personnes font de leur temps : usages professionnels, usages domestiques. Or, dans une période de réduction de la durée de travail, ces aspects de la question ne manquent pas d'intérêt. Dans quelle mesure le passage généralisé aux 35 heures est-il de nature à favoriser la fréquentation des associations ?

L'objet du présent article est de contribuer à éclairer les relations entre la participation associative et les autres temps sociaux. De ce point de vue, l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee, par la richesse des renseignements qu'elle permet d'obtenir sur les activités des répondants,

présente des avantages, même si elle souffre aussi de certaines limites (cf. encadré). Après une présentation du profil des adhérents, la participation associative sera donc plus particulièrement étudiée au regard de l'activité professionnelle des salariés, puis en relation avec le contexte domestique tel qu'il est décrit par les personnes interrogées.

Une personne sur trois est membre d'une association

Sur la base des données réunies par l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee, près de 16 millions de personnes de plus de 15 ans faisaient volontairement partie d'au moins une association en 1998, soit un taux de participation de 33,6 % (cf. tableau 1). Le terme « adhésion » n'ayant pas été explicitement utilisé dans la question permettant de construire cet indicateur, il n'est pas impossible que des enquêtés aient répondu positivement sans être véritablement membres (1). Ces situations sont néanmoins probablement assez rares. En revanche, il est sans doute plus fréquent que des personnes interrogées aient répondu par la négative bien qu'étant formellement adhérentes, dès lors que leur participation effective était faible, voire nulle (cf. encadré).

Sept adhérents déclarés sur dix n'appartiennent qu'à une seule association, deux sur dix à deux associations et un sur dix à trois ou davantage. Les 30 % de pluri-adhérents sont au nombre de 4,8 millions et représentent un nombre d'adhésions (12,5 millions) supérieur à celui des adhérents uniques (11 millions). S'agissant des domaines d'engagement, seule leur répartition au niveau de l'association qui exige le plus de temps des adhérents est ici considérée. Même si la typologie associative retenue par le questionnaire comporte quelques oublis, les résultats sont édifiants (cf. tableau 1) : les associations sportives et culturelles dominent très largement l'appartenance associative puisqu'elles représentent plus de 70 % de ces participations les plus prenantes. Se trouvent ainsi confirmé le constat d'une activité associative principalement orientée vers « l'accomplissement individuel » (Crenner, 1998) et « l'épanouissement individuel » (Hatchuel et Loisel, 1999).

1. Si la participation est fortement conditionnée à l'adhésion dans certains types d'associations (notamment sportives), ce n'est pourtant pas systématique. Une personne peut s'engager dans des activités associatives religieuses ou humanitaires, par exemple, sans pour autant en être membre cotisant. Malgré cette éventualité, le terme d'adhérent sera utilisé dans la suite de cet article pour désigner la personne qui a indiqué faire volontairement partie d'une association.

L'INTÉRÊT ET LES LIMITES COMME SOURCE DE L'ENQUÊTE *EMPLOI DU TEMPS*

L'enquête *Emploi du temps* de l'Insee est une précieuse source d'informations sur les activités pratiquées par les personnes interrogées, que ces activités soient rémunérées (emploi) ou non (travaux domestiques, loisirs), ainsi que sur les conditions dans lesquelles elles se déroulent. En collectant les renseignements pour tous les individus de 15 ans et plus appartenant à un même ménage, elle permet également d'étudier l'affectation, au sein de celui-ci, de certaines tâches et plus généralement les interactions qui peuvent exister entre les emplois du temps des différents membres de la famille.

Le questionnaire soumis au répondant contient une rubrique associative. Il y était demandé, dans l'ordre, si la personne faisait volontairement partie d'une association et, dans l'affirmative, à combien d'associations elle appartenait. Ensuite, pour les deux associations qui lui prenaient le plus de temps, elle devait indiquer le type de cette association (c'est-à-dire son domaine d'activité), son degré de participation (avec quatre modalités : adhésion sans participation, participation irrégulière, participation régulière, exercice de responsabilités) et enfin la fréquence de cette participation (nombre de fois par semaine, mois, etc.). C'est donc la participation qui est ici identifiée. Cette notion recouvre des réalités qui peuvent être fort diverses. Ainsi, dans une association sportive par exemple, elle renvoie tout aussi bien à l'exercice du sport en tant qu'adhérent-usager qu'à des activités bénévoles qui permettent de faire fonctionner et d'animer la structure. Dans la présente enquête *Emploi du temps*, le bénévolat ne peut être appréhendé, même de manière indirecte comme il était possible de le faire dans l'enquête de 1985-1986 : les personnes interrogées se voyaient demander, dès lors qu'elles déclaraient être membre d'une association, si elles y pratiquaient des activités de bénévolat (Prouteau, 1998). Les seuls bénévoles identifiables dans la présente enquête sont ceux qui assument des responsabilités.

S'agissant de cette participation associative, les données obtenues ne sont pas immédiatement comparables avec celles en provenance d'autres sources, notamment de l'*Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages* (EPCV). Elles ne peuvent en particulier être utilisées pour connaître d'éventuelles évolutions temporelles des adhésions. Elles souffrent également de certaines limites.

Tout d'abord, l'interrogation sur la participation est directe et précède les questions relatives au nombre et à la nature des associations fréquentées. À l'inverse, dans l'EPCV, une liste assez riche de types d'association est soumise aux enquêtés qui indiquent s'ils en sont membres et, si oui, leur degré d'engagement. Cette dernière méthode est certainement plus propice à la mobilisation de la mémoire des personnes interrogées, notamment chez les adhérents passifs. C'est probablement ce qui explique au moins en partie que les taux globaux de participation obtenus à partir des EPCV sont supérieurs d'une dizaine de points environ à celui calculé sur la base de l'enquête *Emploi du temps*. Un examen plus attentif des résultats obtenus concernant les degrés d'implication corrobore cette hypothèse. En effet, les écarts constatés entre les deux sour-

ces paraissent les plus substantiels au niveau des degrés les plus faibles (adhésion sans participation et participation irrégulière), alors que les effectifs des participants réguliers et des adhérents assumant des responsabilités sont au contraire beaucoup plus proches.

Une autre limite de l'enquête *Emploi du temps* sur ce sujet réside dans la typologie associative qui a été proposée aux enquêtés. Très agrégée, elle occulte, entre autres, les associations de quartier ou bien les associations environnementales. De plus, le fait que les personnes ne soient interrogées que sur les deux premières associations qui leur prennent le plus de temps, limite l'information sur le monde des pluri-adhérents. Cela rend par là-même impossible une construction rigoureuse d'indicateurs tels que des taux de participation par type d'association. Par conséquent, la structure des adhésions par domaine d'activité qui est retenue dans l'article est celle de la seule association la plus exigeante en temps, appelée aussi « première association ». Cette structure sous-estime évidemment, du fait des pluri-adhésions, la part de la population investie dans chacun des secteurs associatifs considérés. En revanche, si cette structure s'avérait être identique pour toutes les associations fréquentées par les pluri-adhérents, elle pourrait être considérée comme un bon indicateur de la répartition de l'ensemble des adhésions. On ne peut mener l'investigation au-delà de la deuxième association, mais la structure des adhésions en ce qui la concerne présente de fortes similitudes avec celle de la première, même si la part des adhésions aux domaines humanitaires et religieux y est légèrement plus élevée. Pour les mêmes raisons, c'est la répartition des degrés d'engagement dans la seule première association qui est commentée dans l'article.

Certaines informations sont complètement manquantes. Il s'agit essentiellement des durées consacrées aux activités associatives. Les questions relatives aux fréquences de participation ne permettent guère de renseigner ce sujet. En effet, déclarer participer une fois par semaine n'a évidemment pas la même réalité selon que l'individu passe seulement relever le courrier de l'association ou qu'il y consacre au contraire une journée entière pour assurer des tâches administratives ou de gestion. Ces durées pourraient, certes, être identifiées dans les carnets journaliers. Toutefois, les activités dont il est ici question ont une fréquence qui reste en général assez faible au regard d'autres occupations. Même lorsqu'elles sont régulières, elles sont rarement quotidiennes. Les effectifs récupérés dans les carnets s'avèrent alors trop faibles pour pouvoir être opérationnels.

C'est pourquoi les seules données relatives à la fréquentation des associations qui ont été utilisées sont celles obtenues à partir des questionnaires. L'échantillon comporte 15 441 individus de 15 ans et plus, c'est-à-dire tous ceux qui ont par ailleurs rempli un carnet journalier et à ce titre se sont vu affecter une pondération permettant d'extrapoler les résultats à la population totale. Ces 15 441 personnes proviennent de 7 949 ménages. Dans l'étude de la sensibilité de la participation associative aux caractéristiques domestiques, l'échantillon a été restreint aux 14 541 individus des 7 460 ménages complets.

Des modalités variables de participation

Faire partie d'une association recouvre des réalités fort diverses. Pour les uns, l'appartenance reste largement passive, ne se traduisant que par une activité très occasionnelle voire par le seul paiement de la cotisation. Pour d'autres, au contraire, l'implication sera beaucoup plus résolue et, par conséquent, davantage consommatrice de temps. S'agissant toujours de l'association la plus prenante (qui est évidemment la seule pour les adhérents uniques), moins d'un adhérent sur cinq déclare une adhésion sans participation effective ou tout au plus une pratique irrégulière, mais, comme cela a été signalé, ces modalités sont selon toute vraisemblance sous-représentées dans l'enquête *Emploi du temps*. À l'opposé, plus d'un adhérent sur quatre déclare qu'il exerce des responsabilités, et un sur deux présente sa participation comme étant régulière.

Cette structure des degrés d'implication apparaît sensible au type d'association à laquelle la personne appartient. Comparativement au secteur sportif et culturel où elle est de 25 %, la part des responsables est ainsi nettement supérieure parmi les membres des associations de parents d'élèves (35 %). C'est aussi le cas dans les groupes politiques et syndicaux (37 %). Comme, au sein de ces derniers, la part des adhérents passifs ou des membres faiblement actifs est aussi plus forte que la moyenne, les participants réguliers y ont alors une importance relative nettement plus

limitée (27 %). De ces constats, il est toutefois impossible de conclure trop hâtivement à l'existence de spécificités sectorielles en matière de mode de participation. L'hypothèse paraît plausible mais, si elles existent, ces particularités doivent être mieux explicitées car les disparités relevées peuvent tout aussi bien traduire une inégale sensibilité à la non-déclaration des adhésions les moins actives.

Parmi les membres qui ne se contentent pas d'une appartenance purement passive, six sur dix participent au moins une fois par semaine, mais un sur six le fait moins d'une fois par mois. Là encore, les types d'association ne sont pas sans influence sur les fréquences de la participation : chez les parents d'élèves, neuf adhérents sur dix participent tout au plus une fois par mois. C'est également le cas des trois quarts des membres de groupes politiques et syndicaux. Pour leur part, les deux tiers des adhérents aux associations sportives participent au moins une fois par semaine.

Une nette domination masculine parmi les pluri-adhérents et les responsables

La participation associative est sensible aux caractéristiques démo-économiques des individus (cf. tableau en annexe). Ont été retenus ici le sexe, l'âge, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants dans le ménage, le diplôme, la catégo-

Tableau 1
Les modalités de la participation associative en 1998

Participation à une association	
Nombre de participants	15 860 000
Nombre de non-participants	31 350 000
Taux (en %)	33,6
Nombre d'associations fréquentées (répartition en %)	
Une association	69,7
Deux associations	19,7
Trois associations et plus	10,6
Type d'associations fréquentées (répartition en %)	
Parents d'élèves	4,2
Sportive - culturelle	72,6
Humanitaire - religieux	14,6
Politique - syndical	8,6
Degré de participation (répartition en %)	
Responsabilités	27,5
Participation régulière	53,0
Participation irrégulière	11,8
Adhésion sans participation	7,7
Intensité de la participation (répartition en %)	
Plusieurs fois par semaine	31,2
Une fois par semaine	27,3
De une à trois fois par mois	25,4
Moins d'une fois par mois	16,1

Lecture : les pourcentages sont obtenus en pondérant l'échantillon. Pour le type, le degré et l'intensité de la participation, seules les réponses à l'association principale sont prises en compte.
Source : enquête *Emploi du temps 1998-1999*, Insee.

rie sociale, le revenu du ménage, le statut d'occupation du logement ainsi que sa localisation géographique par l'intermédiaire de la région de résidence et du type de commune. L'investigation économétrique est indispensable pour mettre en évidence l'effet net de chacun de ces facteurs. Les déterminants de l'adhésion et de la pluri-adhésion sont donc analysés à partir respectivement d'un modèle *probit* réalisé sur toute la population et d'un *probit ordonné* sur les seuls participants (cf. tableau 2). Les variables influençant la nature de la première association d'appartenance et le degré d'implication en son sein sont étudiées à partir de *logits multinomiaux* (cf. tableaux 3 et 4) sur les participants.

Ainsi, les hommes ont non seulement une probabilité d'adhérer supérieure à celle des femmes, mais ils présentent également une propension plus élevée à faire partie de plusieurs associations. Le déséquilibre entre les sexes s'aggrave donc parmi les pluri-adhérents : la part des femmes n'y est plus que de 40 %, contre 47 % chez les adhérents uniques. Certes, l'engagement féminin varie fortement selon le type d'association. Il est plus marqué dans les associations de parents d'élèves et, dans une moindre mesure, dans les associations humanitaires et religieuses, autant de domaines où les femmes sont majoritaires. Il est beaucoup plus faible dans les associations sportives ou culturelles et surtout dans les groupes politiques et syndicaux où elles ne constituent que le quart des membres.

Par rapport à la catégorie des adhérents passifs ou peu actifs, l'inégalité entre les sexes est moins manifeste chez les participants réguliers, mais elle s'aggrave nettement chez les responsables (cf. tableau 4). Dans le monde associatif aussi, l'accession aux responsabilités est problématique pour les femmes. Seules les associations de parents d'élèves leur assurent dans ces fonctions une représentation correspondant à leur importance relative parmi les adhérents. Partout ailleurs, leur proportion se trouve minorée en haut de la « hiérarchie » des fonctions associatives. Ainsi, dans le domaine humanitaire et religieux, où elles sont pourtant plus nombreuses que les hommes (60 %), elles ont du mal à atteindre la parité chez les responsables.

La propension à faire partie d'une association épouse un profil par âge en forme approximative de U : elle est élevée entre 15 et 25 ans, fléchit dans la tranche d'âge suivante puis se

redresse jusqu'aux deux dernières tranches, c'est-à-dire au-delà de 55 ans, pour y atteindre alors un maximum. La forte participation des jeunes révèle leur prédilection pour la pratique d'activités sportives et culturelles. L'avancée en âge favorise l'adhésion aux autres types d'associations (cf. tableau 3). Le profil par âge des pluri-adhérents est quelque peu différent puisqu'il est continûment croissant, confirmant ainsi qu'il « faut du temps pour multiplier les adhésions » (Héran, 1988b). Comparativement aux autres formes de participation, la probabilité d'exercer des responsabilités s'élève dans les tranches d'âge 35-55 ans. Pour assumer des tâches d'encadrement ou d'animation (et être choisi par les autres membres) il faut, dans nombre de cas, avoir pris le temps de faire ses preuves et s'être fait connaître et reconnaître dans la structure. Au-delà de ces tranches d'âge, les sujétions afférentes à l'exercice de responsabilités peuvent s'avérer dissuasives et tempérer certaines bonnes volontés.

Le caractère fortement discriminant du diplôme

Les célibataires mais aussi les personnes veuves ont des probabilités d'adhérer supérieures à celles des personnes mariées. Une fois le pas de l'adhésion franchi, la situation matrimoniale ne paraît plus exercer d'effet discriminant si ce n'est pour l'accès aux responsabilités et, dans ce cas, les célibataires sont pénalisés. Les enfants n'exercent une influence sur la participation en général et sur la pluri-adhésion que lorsqu'il y en a un seul au foyer. Le rôle désincitatif qu'entraîne cette dernière situation est *a priori* délicat à expliquer.

Le niveau de formation initiale exerce un effet particulièrement discriminant sur la fréquentation des associations. Il se traduit d'abord au niveau de la propension à adhérer : calculée à la moyenne des variables retenues dans la régression, la probabilité qu'a un détenteur du baccalauréat d'appartenir à une association est supérieure de 15 points à celle d'une personne sans diplôme (38 % contre 23 %). L'écart à cette même référence passe à 25 points dans le cas d'un titulaire d'un diplôme supérieur à bac + 2. Certains milieux associatifs apparaissent plus sensibles que d'autres à cette influence : c'est le cas des domaines humanitaires et religieux. Le niveau de formation initiale affecte également substantiellement la pluri-adhésion et l'accès à des responsabilités. Le rôle que joue le diplôme

Tableau 2
Les déterminants individuels de la participation associative

Variables	Participation (1)		Nombre d'associations (2)	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 0,899	- 12,72	- 1,359	- 10,61
Sexe				
Homme	Réf.		Réf.	
Femme	- 0,250***	- 10,37	- 0,142***	- 3,48
Âge				
Moins de 25 ans	Réf.		Réf.	
De 25 à 34 ans	- 0,144***	- 3,00	0,009	0,10
De 35 à 44 ans	0,053	1,05	0,332***	3,64
De 45 à 54 ans	- 0,058	- 1,07	0,391***	3,92
De 55 à 64 ans	0,168***	2,73	0,483***	4,42
65 ans et plus	0,179***	2,81	0,562***	4,93
Situation matrimoniale				
Célibataire	0,093***	2,65	- 0,010	- 0,16
Marié	Réf.		Réf.	
Veuf	0,151***	3,17	0,059	0,76
Divorcé	0,076	1,58	- 0,031	- 0,39
Enfants dans le ménage				
Pas d'enfant	Réf.		Réf.	
Un enfant	- 0,166***	- 4,99	- 0,158***	- 2,73
Deux enfants	- 0,044	- 1,22	- 0,099	- 1,60
Trois enfants ou plus	0,027	0,64	- 0,108	- 1,50
Diplôme				
Sans diplôme	Réf.		Réf.	
CEP	0,129***	3,30	0,120	1,59
BEPC - CAP - BEP	0,308***	8,99	0,210***	3,18
Bac	0,414***	9,83	0,359***	4,88
Bac + 2	0,569***	11,44	0,527***	6,33
Supérieur à bac + 2	0,658***	12,23	0,637***	7,42
Catégorie sociale				
Agriculteur	0,127**	2,09	- 0,263**	- 2,47
Indépendant	- 0,100*	- 1,77	- 0,051	- 0,55
Cadre	0,031	0,57	0,084	1,01
Profession intermédiaire	0,060	1,40	- 0,036	- 0,50
Employé	- 0,061	- 1,62	- 0,044	- 0,63
Ouvrier	- 0,201***	- 5,11	- 0,133*	- 1,79
Inactif	Réf.		Réf.	
Revenu mensuel du ménage				
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	0,031	0,82	0,100	1,42
De 1 524 à 2 134 €	0,107***	2,78	0,120*	1,68
De 2 134 à 3 201 €	0,183***	4,60	0,258***	3,60
Plus de 3 201 €	0,224***	4,84	0,285***	3,57
Logement				
Propriétaire	0,098***	3,69	0,082*	1,74
Locataire	Réf.		Réf.	
Tranche d'unité urbaine				
Commune rurale	0,134***	4,53	0,172***	3,47
Moins de 20 000 habitants	0,139***	4,38	0,229***	4,47
De 20 000 à 100 000 habitants	0,025	0,69	0,053	0,87
Plus de 100 000 habitants	Réf.		Réf.	
Région de résidence				
Bassin parisien	Réf.		Réf.	
Nord	0,043	0,92	0,013	0,16
Est	0,116***	2,99	0,179***	2,79
Ouest	0,245***	7,14	0,147***	2,63
Sud-Ouest	0,171***	4,56	0,095	1,57
Centre-Est	0,134***	3,63	0,212***	3,48
Méditerranée	- 0,022	- 0,59	- 0,008	- 0,12
Nombre d'observations		15 075		5 125
Nombre de bénéficiaires		5 140		5 125
Log-vraisemblance		- 9 170,4		- 3 967,7

1. Modèle *probit* dichotomique.
2. Modèle *probit* ordonné sur les participants.

Lecture : *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Les retraités et les chômeurs sont reclassés dans leur catégorie sociale d'origine.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Tableau 3
Les déterminants individuels suivant le type de participation associative

Variables	Parents d'élèves		Humanitaire-religieux		Politique-syndical	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 9,113	- 10,36	- 2,648	- 9,10	- 3,061	- 7,34
Sexe						
Homme	Réf.		Réf.		Réf.	
Femme	1,227***	6,92	0,523***	5,56	- 0,667***	- 5,41
Âge						
Moins de 25 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
De 25 à 34 ans	3,668***	5,76	0,462**	2,21	1,080***	3,16
De 35 à 44 ans	3,479***	5,45	0,805***	3,92	1,487***	4,38
De 45 à 54 ans	3,398***	5,18	1,040***	4,60	1,520***	4,30
De 55 à 64 ans	2,722***	3,52	1,626***	6,70	1,396***	3,71
65 ans et plus	2,134**	2,13	1,610***	6,35	0,881**	2,22
Situation matrimoniale						
Célibataire	- 0,091	- 0,41	0,255*	1,82	- 0,257	- 1,50
Marié	Réf.		Réf.		Réf.	
Veuf	- 0,892	- 1,18	- 0,044	- 0,28	- 0,224	- 0,81
Divorcé	0,017	0,05	- 0,045	- 0,25	0,363*	1,87
Enfants dans le ménage						
Pas d'enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
Un enfant	2,904***	6,32	0,068	0,49	0,020	0,13
Deux enfants	3,338***	7,22	0,175	1,14	- 0,182	- 1,05
Trois enfants ou plus	3,847***	8,13	0,929***	5,82	- 0,104	- 0,49
Diplôme						
Sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.	
CEP	- 0,710*	- 1,66	0,147	0,95	- 0,106	- 0,48
BEPC - CAP - BEP	- 0,223	- 0,84	0,075	0,50	0,035	0,18
Bac	- 0,161	- 0,53	0,387**	2,30	0,326	1,46
Bac + 2	0,078	0,24	0,480**	2,50	0,198	0,79
Supérieur à bac + 2	- 0,120	- 0,33	0,556***	2,80	0,247	0,99
Catégorie sociale						
Agriculteur	0,259	0,54	- 0,521**	- 2,13	1,090***	3,53
Indépendant	- 0,572	- 1,10	- 0,490**	- 2,07	0,795***	2,78
Cadre	0,700**	2,10	- 0,013	- 0,07	0,500*	1,81
Profession intermédiaire	- 0,022	- 0,08	- 0,181	- 1,15	0,567**	2,28
Employé	0,344	1,41	- 0,061	- 0,42	0,466*	1,86
Ouvrier	- 0,027	- 0,09	- 0,107	- 0,66	0,167	0,63
Inactif	Réf.		Réf.		Réf.	
Revenu mensuel du ménage						
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	0,331	0,89	- 0,130	- 0,90	- 0,481	- 2,28
De 1 524 à 2 134 €	- 0,198	- 0,56	- 0,252*	- 1,70	- 0,332*	- 1,65
De 2 134 à 3 201 €	- 0,158	- 0,44	- 0,616***	- 3,89	- 0,335*	- 1,65
Plus de 3 201 €	- 0,590	- 1,49	- 0,593***	- 3,27	- 0,104	- 0,46
Logement						
Propriétaire	0,041	0,23	- 0,092	- 0,88	- 0,176	- 1,35
Locataire	Réf.		Réf.		Réf.	
Tranche d'unité urbaine						
Commune rurale	0,096	0,49	- 0,395***	- 3,43	- 0,218	- 1,47
Moins de 20 000 habitants	0,142	0,68	- 0,343***	- 2,83	- 0,066	- 0,43
De 20 000 à 100 000 habitants	0,344	1,44	- 0,482***	- 3,22	0,119	0,73
Plus de 100 000 habitants	Réf.		Réf.		Réf.	
Région de résidence						
Bassin parisien	Réf.		Réf.		Réf.	
Nord	- 0,273	- 0,80	- 0,220	- 1,15	- 0,167	- 0,69
Est	- 0,084	- 0,32	0,207	1,42	- 0,034	- 0,18
Ouest	0,019	0,09	- 0,153	- 1,15	- 0,381**	- 2,20
Sud-Ouest	- 0,487*	- 1,78	- 0,047	- 0,33	0,055	0,32
Centre-Est	- 0,084	- 0,34	0,076	0,54	0,344**	2,09
Méditerranée	- 0,323	- 1,15	0,221	1,59	- 0,014	- 0,08
Nombre de personnes concernées	234		737		441	
Nombre total d'observations	5 102					
Log-vraisemblance	- 3 922,2					

Lecture : modèle logit multinomial, dont la modalité de référence correspond aux participations à une association sportive ou culturelle, soit 3 690 individus concernés ; *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Les retraités et les chômeurs sont reclassés dans leur catégorie sociale d'origine.
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

Tableau 4
Les déterminants individuels suivant le degré d'engagement

Variables	Participation régulière		Responsabilités	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	1,112	4,39	- 1,001	- 3,28
Sexe				
Homme	Réf.		Réf.	
Femme	0,151*	1,76	- 0,464***	- 4,77
Âge				
Moins de 25 ans	Réf.		Réf.	
De 25 à 34 ans	- 0,497**	- 2,76	0,120	0,55
De 35 à 44 ans	- 0,596***	- 3,20	0,497**	2,27
De 45 à 54 ans	- 0,541***	- 2,65	0,544**	2,29
De 55 à 64 ans	- 0,651***	- 2,94	0,333	1,29
65 ans et plus	- 0,531**	- 2,30	0,134	0,49
Situation matrimoniale				
Célibataire	- 0,142	- 1,13	- 0,278**	- 1,99
Marié	Réf.		Réf.	
Veuf	- 0,120	- 0,77	- 0,366*	- 1,86
Divorcé	- 0,008	- 0,05	- 0,223	- 1,19
Enfants dans le ménage				
Pas d'enfant	Réf.		Réf.	
Un enfant	- 0,230*	- 1,94	- 0,196	- 1,49
Deux enfants	0,220	1,63	0,199	1,34
Trois enfants ou plus	0,142	0,93	0,181	1,06
Diplôme				
Sans diplôme	Réf.		Réf.	
CEP	0,075	0,54	0,549***	3,17
BEPC - CAP - BEP	0,311**	2,42	0,939***	5,93
Bac	0,102	0,68	0,903***	4,98
Bac + 2	0,067	0,38	1,136***	5,61
Supérieur à bac + 2	0,096	0,54	0,894***	4,27
Catégorie sociale				
Agriculteur	- 0,819***	- 3,97	- 0,667***	- 2,78
Indépendant	- 0,327	- 1,57	- 0,164	- 0,71
Cadre	- 0,295	- 1,61	- 0,138	- 0,67
Profession intermédiaire	- 0,301*	- 1,95	- 0,168	- 0,95
Employé	- 0,274*	- 1,88	- 0,139	- 0,81
Ouvrier	- 0,325**	- 2,12	- 0,256	- 1,43
Inactif	Réf.		Réf.	
Revenu mensuel du ménage				
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	0,238*	1,76	0,334**	2,04
De 1 524 à 2 134 €	0,275**	1,99	0,419**	2,56
De 2 134 à 3 201 €	0,417***	2,92	0,477***	2,84
Plus de 3 201 €	- 0,044	- 0,27	0,003	0,01
Logement				
Propriétaire	0,064	0,67	0,208*	1,91
Locataire	Réf.		Réf.	
Tranche d'unité urbaine				
Commune rurale	0,353***	3,22	0,581***	4,82
Moins de 20 000 habitants	0,261**	2,31	0,347***	2,74
De 20 000 à 100 000 habitants	0,248*	1,94	0,313**	2,17
Plus de 100 000 habitants	Réf.		Réf.	
Région de résidence				
Bassin parisien	Réf.		Réf.	
Nord	- 0,143	- 0,89	- 0,309	- 1,62
Est	0,411***	2,74	0,481***	2,93
Ouest	0,418***	3,34	0,471***	3,42
Sud-Ouest	- 0,107	- 0,85	- 0,002	- 0,02
Centre-Est	0,024	0,19	0,077	0,54
Méditerranée	- 0,045	- 0,35	- 0,169	- 1,11
Nombre de personnes concernées	2 703		1 423	
Nombre total d'observations	5 098			
Log-vraisemblance	- 4 869,2			

Lecture : modèle logit multinomial, dont la modalité de référence correspond aux adhésions sans participation et aux participations irrégulières, soit 972 individus concernés ; *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Les retraités et les chômeurs sont reclassés dans leur catégorie sociale d'origine.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

renvoie sans doute à plusieurs explications. Ainsi, le temps passé en formation initiale pourrait contribuer à stimuler le goût pour certaines pratiques de sociabilité, ce qui profiterait à l'activité associative. Mais le diplôme peut également être interprété comme un indicateur du degré de compétence que la personne s'attribue et que son entourage lui reconnaît lorsqu'il s'agit de participer à une forme d'action collective telle que la fréquentation d'une association.

Pour appréhender l'effet du milieu social, les chômeurs et les retraités ont été affectés à leur catégorie socioprofessionnelle d'origine. La modalité « inactifs » est composite puisqu'elle agrège des populations aussi différentes que les femmes au foyer et les étudiants-écoliers. Par rapport à ces inactifs, pris ici comme modalité de référence, les indépendants non agricoles et les ouvriers sont moins familiers avec le milieu associatif, les agriculteurs l'étant en revanche davantage. Ces derniers paraissent tout particulièrement disposés à faire partie de groupes politiques et syndicaux. Cela témoigne probablement de la résistance qui existe dans ce milieu au processus d'effritement du syndicalisme plus sensible chez les salariés, notamment dans le secteur privé. Les agriculteurs ont cependant une moindre tendance à multiplier les adhésions. Comparativement à ce qu'elle est dans le secteur sportif et culturel, la participation des cadres s'avère plus élevée dans les associations de parents d'élèves et dans les groupes politiques et syndicaux.

Les communes de petite taille sont plus favorables à la participation

Le revenu du ménage a également un impact manifeste, même s'il est moins fort que celui du diplôme : le passage de la tranche la plus faible à la plus élevée augmente, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de faire partie d'une association de huit points. La croissance de ce même revenu favorise aussi la pluri-adhésion. Relativement à ce qu'elle est dans le monde associatif sportif et culturel, l'influence de cette variable apparaît toutefois moins forte dans les domaines humanitaire et religieux ainsi que dans les groupes politiques et syndicaux. De même, son effet sur le degré d'engagement des adhérents se traduit par des phénomènes de non-linéarité et par conséquent n'apparaît plus aussi univoque.

Le statut d'occupation du logement est un des rares indicateurs de détention du patrimoine à pouvoir être utilisé dans l'enquête. Dans des

proportions, certes limitées mais néanmoins significatives (même si c'est parfois seulement au seuil de 10 %), les propriétaires affichent une plus forte propension à adhérer que les locataires, mais aussi une inclination plus élevée à fréquenter plusieurs associations ainsi qu'à y exercer des responsabilités.

La vitalité de l'engagement associatif en milieu rural a été soulignée à plusieurs reprises (Crenner, 1997). Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui résident dans des communes rurales ou dans des petites villes ont une probabilité plus forte de participer (cf. tableau 2). Dans ces zones de plus faible densité démographique, le recours à l'association constitue une alternative qui permet de réaliser des services insuffisamment offerts par l'offre publique ou marchande (Prouteau, 1998 ; Loisel, 1999). L'impact de cette dimension explicative se traduit également dans la pluri-adhésion et l'accès aux responsabilités.

La région de résidence ne paraît pas, elle non plus, dénuée d'influence. Habiter l'Ouest, le Sud-Ouest, l'Est ou le Centre-Est augmente la probabilité d'être partie prenante à la vie associative par rapport à la résidence dans le Bassin parisien. Hormis pour le Centre-Est, les adhérents y sont également plus susceptibles d'appartenir à plusieurs associations.

Le profil particulier des responsables

L'examen des facteurs socio-démographiques de la participation met ainsi en évidence que l'engagement associatif est une activité sélective. C'est une pratique qui demeure majoritairement masculine. C'est un univers dans lequel les catégories populaires et les ménages aux revenus modestes sont sous-représentés. Mais c'est surtout un univers fortement discriminé par le capital culturel, que représente le niveau de diplôme.

Cet examen permet également de souligner que des variables démo-économiques voient leur rôle de filtre se répéter dans l'accès à certaines formes de participation. Ainsi peut-on distinguer, parmi les adhérents, plusieurs sous-populations dont les profils se différencient.

Tel est en particulier le cas des responsables. Il a déjà été souligné que la prédominance masculine y était beaucoup plus forte en leur sein. Ils sont également plus diplômés que la moyenne des adhérents, avec une sur-représentation plus

marquée au niveau bac + 2. Plus souvent mariés, ils occupent aussi beaucoup plus fréquemment un emploi (ils sont 60 % dans ce cas contre 44 % pour les autres adhérents). Si l'on ajoute que près d'un sur deux a entre 35 et 55 ans (contre trois sur dix pour les autres adhérents), l'image du responsable qui se dessine ainsi n'est pas vraiment celle d'une personne *a priori* fortement pourvue de temps libre. Il n'est donc pas inutile d'étudier plus attentivement la sensibilité des participations et des formes qu'elle prend aux pressions qui s'exercent sur les emplois du temps.

Travailler dans le secteur public favorise la participation

L'exercice d'une activité professionnelle se traduit inévitablement par des contraintes spécifiques et une raréfaction du temps susceptible d'être alloué à des usages alternatifs. Pourtant, l'opposition actifs/inactifs ne rend pas vraiment compte de la disparité des taux de participation aux associations. Certes, les retraités (37 %) et les étudiants-écoliers (39 %) en font plus souvent partie que les personnes en emploi (34 %), mais les « autres inactifs » ne sont qu'à peine un sur quatre à fréquenter le milieu associatif. Quant aux chômeurs, ils ne sont qu'un peu plus de 20 % à être dans cette situation.

Au sein même des actifs occupés, il existe des différences très sensibles entre catégories socio-professionnelles. Pratiquement 50 % des cadres sont adhérents, alors que cette proportion n'est que d'un quart chez les ouvriers. Pour étudier de plus près les effets que l'exercice d'une profession est susceptible d'exercer sur la fréquentation du milieu associatif, une investigation spécifique a été réalisée sur la population de salariés occupant effectivement leur emploi au moment de l'enquête (2). Deux angles d'approche ont été privilégiés : celui des conditions de travail et celui de la durée consacrée à l'activité professionnelle.

Les conditions de travail sont ici définies dans un sens large. Sont considérés les types d'horaires, leur mode de détermination, le rythme de travail dans la semaine, sa régularité, le degré et les sources de fatigue ressentie, mais aussi le secteur (public ou privé) dans lequel l'activité est exercée ainsi que la nature du contrat de travail. Les salariés du secteur public (fonctions publiques d'État, territoriale, hospitalière et entreprises publiques) sont ainsi nettement plus ouverts à l'engagement associatif que leurs

homologues du privé (cf. tableau 5). Il pourrait s'agir d'un effet de structure dû à la plus forte représentation dans ce secteur des cadres et professions intermédiaires (un salarié sur deux contre un sur trois dans le secteur privé), plus enclins à participer. Mais, une fois contrôlé par la catégorie socioprofessionnelle, l'effet du secteur d'appartenance persiste. Il est même nettement plus important pour les cadres et professions intermédiaires que pour les ouvriers et employés. Ainsi, dans le public, six cadres sur dix, cinq professions intermédiaires sur dix, et un ouvrier ou employé sur trois sont adhérents à une association, contre respectivement quatre sur dix, un sur trois et un sur quatre dans le secteur privé. Cette différence de participation est généralisée à tous les domaines associatifs. Elle est toutefois plus marquée dans les domaines politiques et syndicaux (le taux de participation est alors trois fois plus important qu'il ne l'est chez les salariés du privé), ce qui témoigne, entre autres, de l'érosion moins nette du syndicalisme dans le secteur public.

Occuper une « forme particulière d'emploi » (CDD, intérim) s'accompagne d'une moindre propension à adhérer, et les résultats résistent à un contrôle par le secteur d'activité (public/privé). L'hypothèse peut être faite que, dans ces situations professionnelles, la recherche d'un autre emploi, nécessaire pour lever les incertitudes de l'avenir, mobilise temps et énergie au détriment d'autres activités, dont la pratique associative. Le tiers des salariés dans cette situation se déclarent effectivement en quête d'une autre activité professionnelle alors qu'ils ne sont que 11 % dans l'ensemble. Cet impact dissuasif n'est perceptible que chez les ouvriers et les employés qui constituent la grande majorité de ces formes d'emploi.

L'importance de la maîtrise de son emploi du temps

La capacité qu'ont les salariés à intervenir dans la détermination de leurs horaires de travail joue également un rôle au regard de la fréquentation du milieu associatif. Celle-ci augmente sensiblement avec leur degré de liberté dans ce domaine. La possibilité de modifier et, *a fortiori*, de choisir seul ses rythmes de travail autorise en effet une maîtrise accrue dans la gestion de ses temps sociaux et par conséquent une plus

2. Sont donc exclues ici les personnes en interruption provisoire d'activité.

grande capacité à concilier des activités potentiellement concurrentes.

La variabilité des horaires crée également un contexte propice à la pratique de la vie associative, davantage que la fixité de l'emploi du temps ou la cyclicité caractéristique du travail posté (Boisard et Fermanian, 1999). Ce résultat fait en partie écho au précédent, à savoir l'importance exercée par la latitude dont disposent les salariés dans le choix de leur emploi du

temps professionnel. En effet, plus celle-ci est grande et plus la part des horaires variables croît, attestant d'une préférence pour ce type de rythme : 38 % de l'ensemble des salariés connaissent un tel régime, mais ils sont 60 % quand ils ont la possibilité de modifier leurs horaires ou de les fixer eux-mêmes. L'influence de la variabilité des emplois du temps se fait toutefois également sentir même lorsque l'entreprise est la seule à la décider. Cette situation peut s'expliquer par le fait que lorsque les horaires sont

Tableau 5
Le rôle des conditions de travail sur la participation associative

En %

Modalités	Taux de participation	Répartition des adhérents selon le degré de participation		
		Participation irrégulière	Participation régulière	Responsabilité
Secteur d'activité				
Salarié du secteur public	43,4	20,6	44,7	34,7
Salarié du secteur privé	29,5	17,6	50,3	32,1
Nature du contrat de travail				
À durée indéterminée	34,5	18,9	45,9	34,2
À durée déterminée et intérim	29,5	16,1	53,3	30,6
Autres	34,2	21,6	56,5	21,9
Horaires de travail journaliers				
Identiques d'un jour à l'autre	32,1	16,8	49,9	33,3
Postés	31,2	14,7	51,1	34,2
Variables	37,5	21,9	45,2	32,9
Autres	27,2	24,6	43,5	31,9
Détermination des horaires de travail				
Par l'entreprise	31,8	18,5	50,7	30,8
Choix sur proposition de l'entreprise	34,9	21,1	40,5	38,4
Modifiables par le salarié	38,4	17,8	46,6	35,7
Par le salarié exclusivement	39,5	19,1	42,8	38,9
Autre rythme	36,8	20,1	46,7	33,2
Travail de nuit				
Habituellement	38,1	19,7	50,2	30,1
Certaines nuits seulement	39,9	21,9	43,7	34,4
Jamais	32,6	18,0	48,8	33,2
Travail du dimanche				
Habituellement	32,1	22,4	50,4	27,2
Certains dimanches seulement	39,7	24,1	42,1	33,8
Jamais	32,5	16,7	49,8	33,5
Travail du samedi				
Habituellement	32,2	19,2	50,2	30,6
Certains samedis seulement	36,5	19,2	45,0	35,8
Jamais	32,9	18,4	49,4	32,2
Existence d'astreintes				
Oui, régulièrement	37,4	22,5	44,3	33,2
Oui, occasionnellement	39,1	20,9	44,3	34,7
Non	33,1	18,2	48,8	33,0
Fatigue après une journée de travail				
Oui, toujours	30,9	20,3	48,0	31,7
Oui, parfois	35,1	18,8	48,9	32,3
Non, rarement	36,4	16,6	43,9	39,5
Motifs de la fatigue				
Ambiance de travail	38,6	21,8	47,4	30,8
Horaires de travail	32,5	19,3	48,3	32,4
Durée de la journée	31,6	21,2	49,2	29,6
Pénibilité du travail	30,1	18,3	50,9	30,8
Rythme de travail	32,2	19,3	49,6	31,1
Intensité du travail	34,5	19,2	50,6	30,2
Trajet domicile-travail	28,2	24,3	44,9	30,8
Ensemble	34,0	18,8	48,0	33,2

Lecture : les pourcentages sont obtenus en pondérant l'échantillon. Les calculs portent sur la population des salariés.
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

fixes, les plages horaires concernées se situent très généralement dans la journée, entre 8 h 30 et 17 h ou 17 h 30. Les moments disponibles pour les activités associatives sont relégués en fin de journée ou le week-end, c'est-à-dire sur des créneaux où elles entrent en concurrence avec les activités domestiques et la vie familiale. Des horaires variables offrent au contraire la possibilité de disposer, de temps à autre, de moments dans la journée moins soumis à la rivalité d'activités alternatives, notamment familiales. La participation aux groupes politiques et syndicaux est particulièrement bénéficiaire de ces opportunités, mais aussi, pour les femmes, la fréquentation des associations de parents d'élèves, humanitaires et religieuses.

Connaître des horaires variables expose à travailler parfois le week-end, parfois la nuit. Les taux de participation associés à ces conditions de travail sont également plus élevées que la moyenne. Plus étonnant, de prime abord, est le fort taux de participation des salariés qui travaillent *habituellement* de nuit. Cela pourrait s'expliquer par un temps de sommeil éventuellement plus faible du fait des modifications des rythmes biologiques (Cazamian *et al.*, 1977), donc un temps disponible plus conséquent. En fait, les durées moyennes de sommeil de ces salariés, calculées à partir des carnets journaliers, ne montrent pas sur ce plan de différences sensibles, même si leur dispersion est plus forte, ce qui se traduit notamment par une proportion plus élevée de salariés dormant moins de sept heures par jour. Mais à temps de sommeil comparable, les salariés travaillant régulièrement la nuit participent encore davantage à la vie associative. Il faut donc, là aussi, rechercher plus probablement l'explication dans l'organisation des rythmes hebdomadaires de travail. En effet, s'ils ne travaillent pas en moyenne moins de jours par semaine que les autres, les salariés travaillant régulièrement de nuit connaissent une répartition de leurs emplois du temps professionnel différente. Six d'entre eux sur dix travaillent habituellement au moins un des deux jours du week-end. Par conséquent, ils ont, pendant les jours ouvrables de la semaine et sur des plages horaires opportunes, plus de disponibilités, qu'ils peuvent mettre à profit notamment pour exercer des activités associatives.

Certaines fatigues professionnelles sont dissuasives

L'existence d'astreintes régulières ou occasionnelles s'accompagne aussi d'une propension à

adhérer plus élevée (cf. tableau 5). Mais il s'agit là principalement d'un effet de composition, les salariés soumis aux astreintes étant plus souvent des cadres et des professions intermédiaires. Une fois cet impact de la catégorie socioprofessionnelle neutralisé, il n'y a plus guère que chez les ouvriers que l'existence d'astreintes s'accompagne d'une différence de participation associative, mais la faiblesse des effectifs concernés incite à considérer ce résultat avec prudence.

L'accentuation du degré de fatigue professionnelle ressentie en fin de journée s'accompagne d'une baisse de la fréquentation du milieu associatif. L'effet est le plus net chez les ouvriers puisque le tiers d'entre eux déclare appartenir à une association quand l'activité professionnelle n'entraîne pas ou rarement de fatigue, mais le quart seulement lorsqu'ils en ressentent toujours. Cet effet est également sensible chez les cadres. Moins net chez les employés, il est même absent chez les professions intermédiaires.

Toutes les fatigues n'ont néanmoins pas les mêmes conséquences. Celle qui est induite par l'ambiance de travail n'a pas d'effet dissuasif sur l'appartenance à une association, bien au contraire, comme si celle-ci jouait alors un rôle de compensation aux tracas de la vie professionnelle. La fatigue entraînée par la pénibilité du travail et celle liée au trajet pour s'y rendre et en revenir sont, en revanche, nettement défavorables à la participation. Dans ces cas, l'espace domestique est probablement plus propice à la récupération.

Les salariés qui choisissent le temps partiel sont plus enclins à adhérer

Si les taux de participation à la vie associative montrent une sensibilité parfois forte aux conditions de travail, le constat est plus nuancé s'agissant de la répartition des adhérents par degré d'engagement. Le constat est plutôt celui d'une certaine stabilité, à quelques exceptions près (cf. tableau 5). Certaines de celles-ci doivent d'ailleurs être appréhendées avec prudence du fait de la faiblesse des effectifs concernés. Néanmoins, la possibilité de choisir ses horaires et l'absence de fatigue professionnelle ressentie s'accompagnent d'une élévation sensible de la part des responsables parmi les adhérents.

Pour mesurer la durée hebdomadaire du travail à partir de l'enquête *Emploi du temps*, plusieurs

méthodes sont envisageables. Chacune a ses limites. Le choix a été fait ici d'utiliser les questionnaires. Le temps consacré à l'activité professionnelle a été obtenu à partir de la durée théorique du travail (telle que précisée par le contrat), à laquelle ont été ajoutées les heures supplémentaires éventuelles ainsi que les heures de travail effectuées en sus et distinctes des heures supplémentaires, dès lors qu'elles ne donnaient pas lieu à récupération sous forme de repos. Lorsqu'une activité secondaire salariée était réalisée, sa durée a également été comptabilisée.

Cette option méthodologique présente l'avantage, par rapport à l'utilisation des carnets et des semainiers, de mener l'étude sur des effectifs plus importants, puisque sont conservées les personnes qui, la semaine de l'enquête, n'exerçaient pas leur activité professionnelle pour une raison quelconque (congs, etc.). Ce gain d'effectif est appréciable pour étudier des populations parfois peu nombreuses mais dont certaines caractéristiques retiennent l'intérêt au regard de la participation associative.

En revanche, l'inconvénient de ce choix réside dans le fait que les durées obtenues sont sujettes

à caution pour certains salariés, à savoir ceux pour qui les frontières entre le travail et le non-travail sont floues, difficiles à déterminer avec précision. Ce sera plus souvent le cas des cadres et des professions intermédiaires, et au sein de ces catégories, de métiers plus particuliers. Ainsi, la diversité des réponses obtenues de la part des enseignants suggère que certains d'entre eux ont indiqué leur seule durée statutaire de travail (temps devant élèves ou étudiants), alors même que d'autres auront recensé le temps effectif total qu'exige leur activité professionnelle. Ces problèmes d'identification des durées ne se posent évidemment pas de la même façon lorsque les temps sociaux sont nettement distingués, comme, par exemple, pour les emplois d'opérateurs en milieu industriel. Le tableau 6 permet de mettre en relation les durées ainsi mesurées avec la propension à faire partie d'une association.

La différence entre temps pleins et temps partiels est sans conséquence apparente. Mais chacun de ces deux types d'emploi recouvre des situations fort diverses dont il convient de tenir compte. Ainsi, pour la fréquentation d'une association, les salariés à temps partiel (le plus sou-

Tableau 6
L'effet du temps de travail sur la participation associative

En %

Modalités	Taux de participation	Participation irrégulière	Participation régulière	Responsabilité
Temps de travail				
Temps plein	34,0	18,8	46,9	34,3
Temps partiel	34,1	19,3	51,0	29,7
Temps variables selon le travail	33,3	15,8	64,7	19,5
Si temps partiel, % d'un temps plein				
Jusqu'à 50 %	33,8	14,1	56,4	29,4
Moins de 50 %	35,6	22,4	47,6	30,0
Si temps partiel, a-t-il été				
Imposé par l'entreprise	26,8	17,5	57,3	25,2
Choisi par le salarié	42,5	19,6	47,3	33,1
Si temps plein, durée hebdomadaire				
Inférieure ou égale à 35 heures	47,9	20,4	47,6	32,0
De plus de 35 à 39 heures	32,2	16,6	49,5	33,9
De plus de 39 à 41 heures	32,3	15,8	47,7	36,5
De plus de 41 à 43 heures	34,9	19,3	43,7	37,0
De plus de 43 à 48 heures	34,3	26,8	43,0	30,2
Plus de 48 heures	29,7	19,6	42,8	37,6
Si temps plein : préférences pour travailler plus				
Oui	30,7	19,0	47,8	33,2
Non, sauf si hausse plus que proportionnelle au salaire	34,4	30,2	41,3	28,5
Non	34,9	17,6	47,3	35,1
Si temps plein : préférences pour travailler moins				
Oui, sans baisse de salaire ou baisse moins que proportionnelle	40,1	18,0	49,0	33,0
Oui, avec baisse proportionnelle	32,9	17,1	51,2	31,7
Non	34,7	21,3	42,3	36,4
Ensemble	34,0	18,8	47,9	33,3

Champ : salariés ayant répondu à l'enquête.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

vent des femmes) se distinguent entre eux selon que leur situation a été choisie ou, au contraire, imposée par l'entreprise. Quand le temps partiel est subi par les salariés, à peine un sur quatre d'entre eux participe. Quand il est le fruit de leur propre initiative, ils sont en revanche plus de deux sur cinq. Choisir ce type d'emploi signifie une volonté de consacrer suffisamment de temps à des activités extra-professionnelles. Il peut s'agir de concilier l'occupation d'un emploi avec la responsabilité de tâches domestiques, mais aussi de manifester un intérêt marqué pour des pratiques de loisirs ou/et de sociabilité. Il n'est donc pas surprenant que la fréquentation des associations soit plus forte. Elle l'est dans tous les secteurs de la vie associative, mais les parents d'élèves ainsi que les activités humanitaires, religieuses, syndicales et politiques sont plus particulièrement encouragées. Par rapport à cet effet indubitable du caractère volontaire ou non du temps partiel, celui de sa durée (exprimé ici en proportion d'un temps plein) apparaît très secondaire.

La participation chez les salariés à temps plein

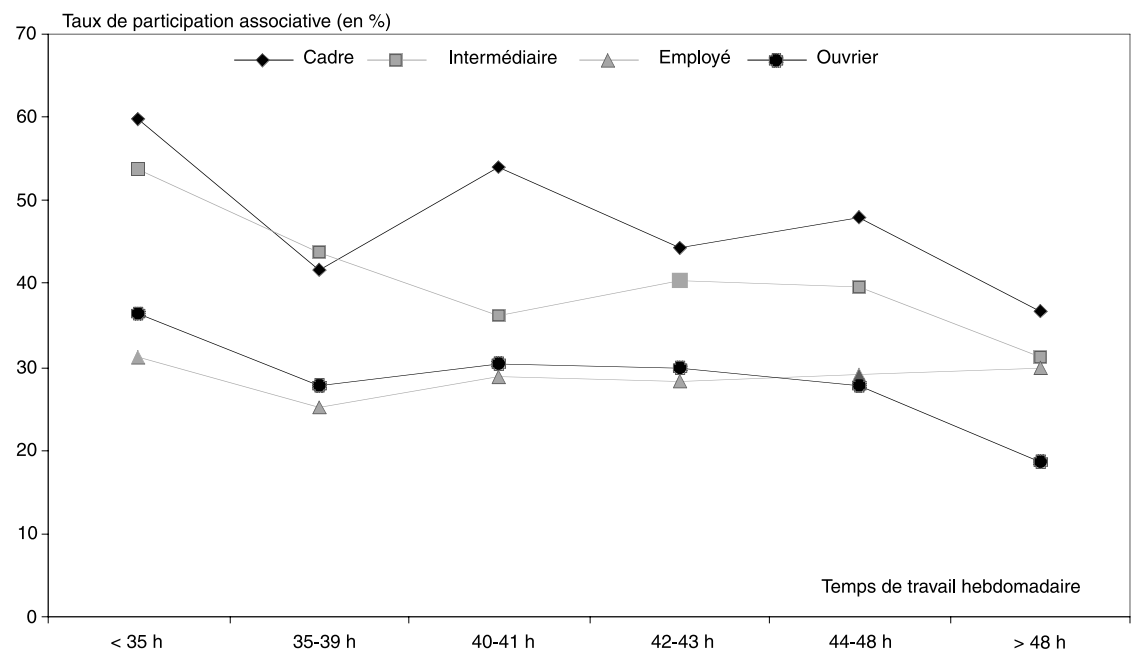
Chez les salariés à temps plein, les durées d'activité professionnelle les plus longues font obstacle à la participation. Les durées les plus

courtes y sont plus favorables, mais ce résultat peut être affecté par le biais de mesure des temps, indiqué plus haut. Sur une large plage horaire qui va de 35 h à 48 h par semaine, le temps consacré à l'emploi ne paraît pas exercer une influence nette. C'est même dans les tranches des 41-48 heures par semaine (22 % des effectifs) que le taux de participation est le plus élevé, supérieur à celui des salariés situés dans la tranche des 35-39 heures (39 % des effectifs).

Pour corriger les effets de composition dus à une représentation variable des différents groupes sociaux dans les tranches horaires, un examen a été conduit sur chaque catégorie socio-professionnelle (cf. graphique). La propension à adhérer des employés est la moins sensible à l'allongement de la durée du travail, puisque ceux qui consacrent plus de 48 h à leur activité professionnelle ne sont pas moins souvent adhérents que ceux qui travaillent moins de 35 h. Les autres catégories se conforment au profil général : les plus fortes durées de travail pénalisent la fréquentation associative, les plus faibles l'encouragent. Dans les tranches intermédiaires, les fluctuations ne paraissent pas répondre à une logique univoque.

Chez les cadres connaissant les durées professionnelles les plus faibles, la forte participation peut tout autant s'expliquer par la particularité

Graphique
L'effet du temps de travail sur la participation associative par catégorie sociale



Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

de certains métiers que par le temps proprement dit qui leur est consacré. On compte en effet dans les rangs de ces cadres aux faibles durées de travail (moins de 35 heures) plus de 80 % de professeurs et de professions scientifiques. La même remarque vaut au sein des professions intermédiaires pour les instituteurs et professeurs des écoles.

Travailler à plein temps ne signifie pas pour autant travailler le temps désiré. En d'autres termes, les durées consacrées à l'activité professionnelle ne sont pas toujours, loin s'en faut, sous le contrôle des salariés. Les situations qu'ils connaissent ne sont pas nécessairement des « situations d'équilibre ». Certains peuvent être rationnés dans la mesure où ils désireraient, s'ils le pouvaient et pour un même taux de salaire, travailler davantage. Pour eux, le salaire ramené à une base horaire est supérieur à la valeur marginale qu'ils accordent au temps. L'équilibre supposerait une durée de travail plus importante. En termes micro-économiques, ces salariés préféreraient plus de travail (et de revenu) et moins de loisir. Ils seront appelés *travailleurs contraints par défaut*. À l'inverse, des salariés, tout en préférant leur situation présente à l'inactivité, désireraient, s'ils en avaient la possibilité, travailler moins. Leur salaire horaire est inférieur à la valeur marginale de leur temps. Ce sont des *travailleurs contraints par excès*.

L'enquête *Emploi du temps* permet d'appréhender l'existence de telles contraintes. La personne interrogée se voyait demander si elle préférerait travailler plus. Elle pouvait répondre de plusieurs manières : par la négative ; par la négative sauf si la hausse de la rémunération était plus que proportionnelle à l'accroissement de la durée ; par l'affirmative à condition que la hausse de la rémunération soit proportionnelle ; par l'affirmative même si l'augmentation de salaire était moins que proportionnelle. Choisir l'une de ces deux dernières modalités signifie qu'au taux de salaire courant, le salarié n'est pas à l'optimum puisqu'il choisirait, s'il le pouvait, de travailler davantage. Ces deux modalités identifient donc les travailleurs contraints par défaut. Une autre question permettait de savoir si la personne préférerait travailler moins. Parmi les différentes modalités proposées, l'une (« oui, même si la rémunération baissait dans les mêmes proportions ») souligne une contrainte par excès.

L'étude de ces différentes sous-populations de salariés à temps plein montre que les travailleurs contraints *par défaut* sont relativement

moins nombreux à faire partie d'une association que les travailleurs non contraints, alors même que leur durée hebdomadaire de travail est inférieure de trois heures et demie en moyenne. Le fait que ce « temps disponible » supplémentaire ne bénéficie pas à la participation associative peut s'expliquer par une différence dans les préférences individuelles, mais aussi par la priorité accordée à l'accroissement du revenu lorsqu'il est faible. Or, plus de la moitié de cette population a un revenu domestique inférieur à 1 524 € par mois contre 20 % pour l'ensemble des salariés.

À l'inverse, les salariés contraints *par excès* dans leur profession, en étant plus enclins à fréquenter les associations bien que leur temps de travail soit plus long en moyenne (un peu plus d'une heure) que celui des non contraints, traduisent leurs préférences plus marquées pour des activités extra-professionnelles. Ces préférences peuvent être intrinsèques, mais peuvent aussi révéler une utilité marginale du revenu plus faible. Cette hypothèse trouve quelque crédit si l'on considère que cette utilité marginale est une fonction décroissante du revenu : près de huit travailleurs contraints par excès sur dix vivent dans un ménage dont le revenu est supérieur à 2 134 € par mois, alors qu'ils sont un peu plus d'un sur deux pour les salariés dans leur ensemble. Ces constats rappellent, si besoin était, que la participation associative n'est pas seulement une affaire de temps libre.

Parmi les adhérents, la durée consacrée à l'activité professionnelle ne paraît agir que modérément sur la répartition des degrés d'engagement. Si l'allongement du temps de travail ne décourage pas – bien au contraire – l'accès aux responsabilités associatives, il est en revanche plus défavorable à une participation régulière. Le constat se vérifie aussi bien en comparant temps partiels et temps pleins qu'en examinant les situations chez ces derniers en fonction de la longueur de la semaine de travail.

Une influence qui reste à approfondir

Pour mieux appréhender l'effet net du temps de travail et neutraliser les influences indirectes éventuelles des autres variables, la probabilité de faire partie d'une association a été estimée à l'aide d'un modèle *probit* sur un ensemble de caractéristiques des salariés, d'abord dans leur totalité puis en ne retenant, dans un second temps, que les seuls salariés à temps plein (cf. tableau 7).

Le sexe, le diplôme et la situation conjugale exercent des effets de même signe que ceux déjà relevés sur la population totale. L'appartenance aux catégories socioprofessionnelles cadres et professions intermédiaires s'accompagne de probabilités plus fortes de participer, tout comme l'exercice de l'activité professionnelle dans le secteur public. En revanche, les coefficients relatifs aux revenus du ménage ne sont plus significatifs. Certes, il existe une corrélation entre les revenus domestiques et les temps

de travail, ce qui est de nature à perturber les résultats. Pourtant, la suppression de la variable « temps de travail » des régressions ne donne pas davantage d'impact aux revenus.

Deux variables relatives au temps de travail ont été utilisées dans cette investigation. Outre la durée hebdomadaire totale, un indicateur de la variation de la durée théorique pendant l'année précédant l'enquête a été intégré. Si la durée théorique ne correspond pas nécessairement à la

Tableau 7
Modification du temps de travail et participation associative

Variables	Salariés		Salariés à temps plein	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 1,444	- 4,96	- 1,631	- 4,68
Sexe				
<i>Homme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Femme	- 0,321***	- 7,72	- 0,335***	- 7,37
Âge				
Âge (10E-1)	0,421***	2,90	0,555***	3,31
Âge au carré (10E-2)	- 0,047***	- 2,64	- 0,066***	- 3,17
Vie en couple				
Oui	- 0,170***	- 3,48	- 0,172***	- 3,22
Non	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfants dans le ménage				
<i>Pas d'enfant</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Un enfant	- 0,093*	- 1,88	- 0,081	- 1,51
Deux enfants	- 0,025	- 0,48	- 0,056	- 0,99
Trois enfants ou plus	0,058	0,92	0,050	0,72
Diplôme				
<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
CEP	0,053	0,62	0,140	1,44
BEPC - CAP - BEP	0,292***	4,49	0,264***	3,67
Bac	0,419***	5,32	0,376***	4,27
Bac + 2	0,560***	6,70	0,480***	5,20
Supérieur à bac + 2	0,578***	6,30	0,543***	5,42
Catégorie sociale				
Cadre	0,168**	2,14	0,173**	2,05
Profession intermédiaire	0,148**	2,49	0,146**	2,28
Employé	0,004	0,08	- 0,016	- 0,27
Ouvrier	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Secteur				
<i>Privé</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Public	0,279***	6,89	0,307***	6,68
Temps de travail (10E-2)	- 0,777***	- 3,93	- 1,186***	- 4,57
Modification de la durée de travail				
À la hausse	0,050	0,63	- 0,054	- 0,57
À la baisse	0,243***	2,80	0,206*	1,90
<i>Non modifiée</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Revenu mensuel du ménage				
<i>Moins de 1 067 €</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
De 1 067 à 1 524 €	- 0,014	- 0,47	0,010	0,09
De 1 524 à 2 134 €	0,039	0,44	0,014	0,13
De 2 134 à 3 201 €	0,081	0,89	0,063	0,57
Plus de 3 201 €	0,125	1,25	0,134	1,12
Logement				
Propriétaire	0,087**	2,05	0,050	1,07
<i>Locataire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Nombre de personnes concernées	1 932		1 586	
Nombre total d'observations	5 655		4 647	
Log-vraisemblance	- 3 631,2		- 2 982,9	

Lecture : modèles probit ; *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Chaque régression comporte également les variables de commune et de région (non reportées).

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

durée effective, il est toutefois peu probable que celle-ci reste complètement insensible à des modifications de celle-là. Le coefficient associé à la durée totale du travail est significativement négatif, suggérant que la participation diminue avec l'augmentation du temps requis par l'activité professionnelle. Toutefois, calculé sur l'échantillon des seuls salariés travaillant entre 35 et 48 heures par semaine, le temps de travail perd son influence significative. Ce sont donc aux durées les plus faibles et les plus fortes que l'on doit les résultats obtenus.

Les personnes qui ont connu une diminution de leurs horaires théoriques de travail pendant les douze mois précédant l'enquête ont une participation associative plus élevée. Pour intéressant qu'il soit, ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence. Tout d'abord, on ne connaît pas l'ampleur de cette réduction horaire. De plus, on ne sait rien sur ce qu'était la participation de cette population antérieurement à cette baisse de la durée d'activité professionnelle. C'est dire que la corrélation constatée n'autorise nullement à établir un sens de causalité : la baisse du temps de travail a pu encourager la participation associative, mais il se peut tout aussi bien que les salariés concernés aient été auparavant plus nombreux à faire partie d'associations, cette inclination pour des activités extra-professionnelles rendant à la fois plus attractive et plus facilement négociable une réduction du temps de travail.

Au vu de cet examen, les durées consacrées à l'activité professionnelle exercent l'influence la plus nette sur la propension à adhérer aux deux extrémités de leur distribution. Cette propension est encouragée quand le temps passé au travail est limité, et handicapée quand il est très long. Entre ces deux pôles, la question demande à être approfondie. Aussi semble-t-il délicat de conclure trop hâtivement quant à l'impact de la réduction de temps de travail, que la France connaît aujourd'hui, sur la participation associative. La prudence est d'autant plus de mise que cette réduction du temps de travail ne s'opère pas forcément « toutes choses égales par ailleurs » et s'accompagne éventuellement d'une modification des conditions de travail, lesquelles peuvent avoir leurs propres conséquences sur la participation associative. L'attention a été ici portée à la seule propension à adhérer et aux formes de la participation telles qu'elles sont déclarées par les répondants ; il conviendrait également d'étudier dans quelle mesure les différences dans les temps de travail

affectent les *durées* que les personnes consacrent à leur(s) association(s). Ces durées ne peuvent être connues de manière satisfaisante dans l'enquête *Emploi du temps* mais pourraient bien se révéler plus sensibles que ne le sont les seules propensions à adhérer.

Le rôle des contraintes domestiques

Aux côtés du monde professionnel, la sphère domestique (3) joue un rôle essentiel dans la structuration des rythmes sociaux. Les tâches qu'elle requiert sont toutefois plus ou moins nombreuses et par conséquent le temps laissé libre pour des activités extérieures, telle que la participation associative, est variable. Il ne paraît pas surprenant, à cet égard, que les personnes vivant seules soient plus fréquemment adhérentes que celles vivant dans les autres types de ménage (cf. tableau 8) : elles disposent d'un degré de liberté supérieur dans l'organisation de leur emploi du temps qui n'est pas contraint par celui d'un conjoint et/ou d'enfants. Que ce soit dans l'activité professionnelle ou à la maison, la maîtrise de son temps est un facteur favorable à la fréquentation des associations. À l'opposé, les familles monoparentales constituent la situation la moins propice à la participation. Un même parent (le plus souvent une femme) se trouve investi de toutes les tâches qui, dans les couples, peuvent être réparties sur deux adultes même si elles le sont inégalement. La densification de l'emploi du temps qui en découle pourrait expliquer la moindre propension à adhérer. Cette interprétation doit toutefois être tempérée car elle néglige le fait que les familles monoparentales sont également en moyenne plus pauvres que les autres : leur revenu mensuel est inférieur à 1 524 € dans 60 % des cas, alors que cette proportion est de 40 % pour l'ensemble de l'échantillon. Corrigé de cet effet revenu, l'écart entre le taux d'adhésion des parents isolés et celui des adultes des autres ménages se réduit substantiellement. Il s'inverse même, comparativement aux parents d'un seul enfant.

Les contraintes domestiques des adultes vivant en couple s'accroissent avec la présence d'enfants et l'augmentation de leur nombre. La raréfaction du temps disponible qui en résulte pourrait laisser augurer une diminution de la

3. La sphère domestique recouvre ici les activités réalisées dans le cadre du ménage. Elle est étendue aux aides et aux relations de sociabilité entre ménages. Elle exclut les activités professionnelles réalisées au foyer (notamment celles des travailleurs indépendants).

participation associative des parents avec l'accroissement de la taille du ménage. Le profil des taux d'adhésion (cf. tableau 8) ne confirme pas ce pronostic puisque seule la participation des couples avec *un* enfant est dépassée par celle des couples sans enfant. Ce constat d'apparence paradoxale trouve son explication : la présence d'enfants ne se limite pas à restreindre le temps libre des parents mais elle engendre également des activités qui, pour certaines

d'entre elles, gagnent à être réalisées dans le cadre collectif d'organismes associatifs. Le suivi de la scolarité, tout particulièrement, incitera à faire partie d'une association de parents d'élèves. Abstraction faite de la fréquentation de ce type d'associations, les profils de la participation deviennent plus conformes à l'intuition initiale : les taux d'adhésion ainsi corrigés sont plus élevés chez les couples sans enfant. La différence de participation entre les parents

Tableau 8
Participation associative et caractéristiques des ménages

En %

Caractéristiques	Taux de participation	Répartition		
		Participation irrégulière	Participation régulière	Responsabilités
Type de ménage				
Personne seule	37,5	25,1	53,2	21,7
Couple sans enfant	33,9	20,0	52,5	27,5
Couple avec un enfant	29,7	23,0	44,2	32,8
Couple avec deux enfants	33,6	14,6	49,0	36,4
Couple avec trois enfants ou plus	35,0	17,8	43,9	38,3
Famille monoparentale	28,4	18,9	54,6	26,5
Autres cas	29,7	21,1	48,0	30,9
Tous les ménages : aides reçues par le ménage				
Pas d'aide reçue	32,7	20,0	49,8	30,1
Aide reçue	36,0	21,3	50,6	28,1
Aides à des tâches quotidiennes	31,8	26,4	49,8	23,7
Jeu et garde des enfants	38,2	18,1	46,5	35,4
Aide au jardinage, bricolage	39,5	20,3	50,6	29,1
Aides aux courses, transport	28,7	26,6	52,7	20,7
Tous les ménages : services rendus en dehors du ménage				
Pas de service rendu	29,8	23,2	49,0	27,8
Des services sont rendus	37,3	18,2	50,9	30,9
Services pour la vie quotidienne	35,8	17,2	51,4	31,4
Services au jardinage, bricolage	40,1	18,8	47,0	34,3
S'occuper d'enfants	37,0	18,7	52,3	29,0
S'occuper d'adultes	44,7	18,9	49,2	31,9
Autres services	43,8	17,0	49,0	34,0
Tous les ménages : fréquences des services rendus				
Pas de service rendu	29,8	23,2	49,0	27,8
Au plus une fois par semaine	35,8	19,1	51,4	29,5
Jusqu'à trois fois par semaine	39,6	16,3	50,8	32,9
Plus de trois fois par semaine	37,4	19,1	49,6	31,3
Tous les ménages : fréquence des réceptions du ménage				
Pas de réception	23,9	32,2	49,4	18,4
Au plus une fois par quinzaine	32,2	20,6	51,4	28,0
Une fois par quinzaine à une fois par semaine	36,7	20,0	48,3	31,7
Plus d'une fois par semaine	37,9	17,0	49,3	33,7
Ménages avec enfants : âge du plus jeune enfant				
Inférieur ou égal à un an	27,9	21,4	53,8	24,8
Inférieur ou égal à 3 ans	28,9	22,6	49,7	27,7
Inférieur ou égal à 6 ans	30,2	19,6	50,9	29,5
Tous les enfants ont plus de 6 ans	32,9	17,9	44,9	37,2
Tous les enfants ont plus de 10 ans	31,5	18,3	43,3	38,4
Tous les enfants ont plus de 15 ans	30,2	19,3	43,0	37,8
Ménage avec enfants : mode de garde si jeunes enfants non scolarisés				
Crèche, nourrice	30,9	23,2	50,1	26,7
Par une personne du ménage	26,0	23,9	49,6	26,5
Par une autre personne	33,7	23,3	50,2	26,6
Ménage avec enfants : mode de garde si jeunes enfants non scolarisés				
Centre de loisirs, halte-garderie	41,0	20,1	42,3	37,6
Par une personne du ménage	32,8	17,2	48,5	34,3
Par une autre personne	39,2	16,1	48,0	35,8
Ensemble	33,6	20,4	50,1	29,5

Champ : la population est constituée des personnes de référence des ménages et de leurs conjoints dans le cas des couples.
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

n'ayant qu'un enfant au foyer et ceux de familles plus nombreuses diminue. C'est dire qu'il y a, chez les premiers, une moindre propension à fréquenter les associations de parents d'élèves. Cela traduit peut-être une faiblesse des incitations à l'adhésion, due à l'absence d'économies d'échelle dont peuvent au contraire profiter les parents de famille nombreuse dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. L'écart entre les taux de participation des couples ayant un enfant et celui des autres parents ne disparaît pas, ce qui laisse penser que ces ménages présentent des caractéristiques, non décelées ici, moins favorables à la fréquentation du milieu associatif.

Les contraintes engendrées par la présence d'enfants sont sensibles à l'âge de ceux-ci. Très jeunes, ils requièrent une attention plus soutenue. Les parents dont le plus jeune enfant a moins de trois ans ont moins tendance à pratiquer les activités associatives que ceux dont tous les enfants ont dépassé l'âge de six ans. Cette différence se constate chez les deux sexes mais est particulièrement nette pour les femmes.

S'agissant des formes prises par la participation des adultes, les personnes seules, si elles sont plus fréquemment adhérentes, sont beaucoup moins enclines à exercer des responsabilités associatives. À l'inverse, les parents de couples avec enfants affichent les dispositions les plus nettes à exercer ces fonctions, du moins quand les enfants ne sont pas en bas âge.

La participation associative : une pratique de sociabilité qui en côtoie d'autres

Certaines des tâches relatives aux enfants peuvent être « externalisées » en faisant appel à des tiers, rémunérés la plupart du temps, mais parfois aussi bénévoles. Dans ces situations, il en découle une diminution des tensions sur les emplois du temps des parents, favorable à la pratique d'autres activités donc aussi à l'adhésion aux associations. C'est bien ce qui peut être constaté s'agissant des modes de garde des enfants. Que l'enfant soit scolarisé ou non, la participation associative des adultes pâtit du fait que la garde soit assurée par une personne du ménage. Cela est vrai pour les hommes comme pour les femmes même si, une fois encore, l'effet est plus fort chez celles-ci.

Le poids d'autres charges domestiques peut être allégé par des aides bénévoles en provenance de tiers (souvent la famille). Celles et ceux qui en

bénéficieraient connaîtraient donc des taux de participation plus élevés que les autres. Cette hypothèse se trouve partiellement validée par le tableau 8. La nature des aides n'est toutefois pas indifférente. Lorsqu'elles concernent les tâches ménagères et les courses, la hiérarchie des participations se renverse : les ménages qui ne les perçoivent pas sont alors plus nombreux à adhérer. Ces situations s'expliquent facilement par le fait que l'assistance apportée est souvent liée à l'existence de problèmes de santé dans le ménage : un adulte seulement sur deux se déclare en bonne santé contre 75 % lorsque ce type de soutien est absent.

Rendre des services informels (c'est-à-dire en dehors du cadre d'associations) à des personnes résidant hors du ménage, apparentés ou non, crée des sujétions supplémentaires pour les individus qui s'y adonnent. Pourtant, la pratique de telles activités, loin de décourager leur participation associative, va au contraire de pair avec des taux d'adhésion plus élevés. S'exprime ici probablement une inclination à s'adonner à des activités extraverties et à rechercher les contacts humains. Ce penchant se manifeste par un cumul d'activités propices aux relations interindividuelles, au rang desquelles figure la fréquentation des associations. Pour autant, les contraintes de temps ne disparaissent pas. Lorsque la fréquence des services rendus devient très élevée, le taux d'adhésion cesse de croître.

Cette hypothèse, selon laquelle la participation associative s'inscrit dans le cadre plus large d'un goût pour les pratiques de sociabilité, se trouve confortée par la corrélation positive entre la propension à adhérer des individus et la fréquence avec laquelle ils reçoivent chez eux des parents, des amis, des voisins, des collègues. Ces indicateurs ne discriminent pas seulement les taux de participation, mais également les formes qu'elle prend. Ainsi, la part des membres passifs ou faiblement actifs est plus faible chez les personnes qui rendent des services et reçoivent à domicile fréquemment. Les participants réguliers et les responsables y ont à l'inverse un poids plus important.

La participation des conjoints, plus complémentaire que substituable

La fréquentation des associations n'échappe pas à l'empreinte de la division des tâches au sein du monde domestique. La participation des femmes est plus sensible que celle des hommes à la présence d'enfants en très bas âge. La forte féminité

sation des associations de parents d'élèves a également été remarquée, montrant que le degré d'ouverture du monde associatif envers la population féminine est d'autant plus grand que les activités qui s'y déroulent cultivent une proximité avec les tâches qui lui sont traditionnellement dévolues dans l'espace domestique. Pour autant, la participation associative des conjoints ne saurait être réduite à un pur effet de spécialisation. En effet, la lecture du tableau 9 ne confirme pas vraiment cette dernière hypothèse. Certes, la participation masculine dans les ménages où seule la femme a une activité professionnelle est supérieure à celle des hommes lorsque ceux-ci sont les uniques actifs du ménage. Mais ce constat ne vaut pas pour les femmes. De plus, c'est lorsqu'ils exercent simultanément une activité professionnelle que les deux conjoints connaissent les taux de participation les plus élevés, supérieurs à ceux constatés lorsque l'un des deux seulement exerce une profession.

S'agissant des tâches ménagères, la contribution que les hommes y apportent a pour effet d'encourager la participation associative des femmes – ce qui se comprend aisément puisqu'elles se trouvent alors soulagées de certaines sujétions –, mais elle augmente aussi, et parfois de manière substantielle, leur *propre* participation. Autrement dit, un investissement plus marqué de l'homme dans le monde domestique, loin de se traduire par une substitution de la participation associative de son conjoint à la sienne, s'accompagne au contraire d'une augmentation

concomitante des adhésions des deux membres du couple. Cette situation suggère l'existence d'une complémentarité des participations.

La réalisation d'un *probit bivarié* (cf. tableau 10) renforce cette hypothèse en mettant en évidence une corrélation résiduelle positive et nettement significative des participations masculine et féminine, une fois neutralisée l'influence des caractéristiques propres à chaque membre du couple et des variables communes au ménage (4). Une telle complémentarité peut recouvrir plusieurs explications. Elle peut exprimer une tendance à l'homogamie qui pousse les couples à se former sur la base d'affinités communes préexistantes. Elle peut également être le résultat d'un phénomène d'entraînement engendré par l'interaction répétée propre à la vie commune. Cette relation positive entre les participations des conjoints ne suffit toutefois pas à ruiner complètement tout scénario de substitution, car celui-ci peut également s'exprimer au travers des durées que chacun alloue à son activité associative.

Une transmission intergénérationnelle des participations

L'autre interaction qui mérite d'être examinée est celle susceptible d'exister entre la participa-

4. Seuls les couples dont les deux membres sont actifs ont été retenus dans la régression afin de limiter les problèmes liés à l'endogénéité de l'offre de travail.

Tableau 9
Participation associative et tâches domestiques dans le couple

En %

Caractéristiques du couple	Taux de participation associative	
	Hommes	Femmes
Participation au marché du travail		
Aucun conjoint ne participe	38,4	28,8
Participation seulement de l'homme	32,3	25,8
Participation seulement de la femme	36,9	27,7
Participation des deux conjoints	39,2	30,0
Participation aux travaux ménagers		
Courses	Oui	38,3
	Non	35,0
Cuisine	Oui	38,7
	Non	36,5
Ménage	Oui	40,6
	Non	35,7
Vaisselle	Oui	39,1
	Non	35,9
Repassage	Oui	42,1
	Non	37,0
Brico-jardinage	Oui	39,2
	Non	31,4
Ensemble	37,4	28,7

Champ : les ménages sont composés de couples uniquement (avec ou sans enfants).
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

tion des parents et celle de leurs enfants. Pour l'étudier, l'investigation a été menée sur les jeunes de 15 à 25 ans, enfants de la personne de référence et/ou de son conjoint, qui résidaient avec leurs parents au moment de l'enquête. Plusieurs régressions ont été réalisées en retenant tout à la fois certaines caractéristiques des jeunes et celles de leurs parents. Les premières sont le sexe, l'âge (intégré de manière quadratique) et le fait d'être ou non scolarisé. Pour les parents, outre les variables propres au ménage (nombre d'enfants, revenu), les caractéristiques de la personne de référence ont été privilégiées : niveau de diplôme, catégorie sociale (cf. tableau 11). Dans la première régression, concernant les enfants de tous les types de ménages (les deux dernières étant limitées aux

seuls enfants de couples), une variable indiquant la présence des deux parents au foyer a été ajoutée. Ont été intégrées bien évidemment des indicateurs de la participation parentale à la vie associative.

Deux caractéristiques relatives aux enfants s'avèrent systématiquement significatives : le sexe et la scolarisation. Les garçons sont nettement plus enclins à adhérer à une association que les filles et les jeunes encore dans le système scolaire participent plus que les autres. Parmi les variables propres au ménage et aux parents, le revenu ne paraît pas exercer d'influence mais la présence de plusieurs enfants est en revanche incitative. L'impact du diplôme de la personne de référence sur la pro-

Tableau 10
Les choix de participation associative dans le couple

Variables	Participation de l'homme		Participation de la femme	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 0,958	- 2,60	- 1,543	- 4,52
Âge				
<i>Moins de 25 ans</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
De 25 à 34 ans	0,116	0,46	0,352*	1,68
De 35 à 44 ans	0,200	0,78	0,581***	2,73
De 45 à 54 ans	0,101	0,39	0,493**	2,30
55 ans et plus	0,190	0,69	0,579**	2,29
Enfants dans le ménage				
<i>Pas d'enfant</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Enfant(s), le plus jeune a moins de 6 ans	0,035	0,40	0,078	0,84
Enfant(s), le plus jeune a plus de 6 ans	0,085	1,10	0,126	1,51
Diplôme				
<i>Sans diplôme</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
CEP	0,143	1,06	- 0,004	- 0,02
BEPC - CAP - BEP	0,210**	2,16	0,263**	2,09
Bac	0,179	1,48	0,407***	2,87
Bac + 2	0,300**	2,30	0,603***	4,03
Supérieur à bac + 2	0,410***	2,90	0,727***	4,39
Catégorie sociale				
Agriculteur	- 0,013	- 0,08	0,538**	2,52
Indépendant	- 0,017	- 0,17	0,092	0,55
Cadre	0,141	1,21	0,123	0,81
Profession intermédiaire	0,197**	2,32	0,203	1,64
Employé	0,173*	1,86	0,020	0,20
<i>Ouvrier</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Revenu mensuel du ménage				
<i>Moins de 1 067 €</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
De 1 067 à 1 524 €	0,053	0,20	- 0,198	- 0,70
De 1 524 à 2 134 €	0,105	0,40	- 0,013	- 0,05
De 2 134 à 3 201 €	0,225	0,87	0,021	0,08
Plus de 3 201 €	0,247	0,94	0,037	0,14
Nombre de personnes concernées	801		610	
Nombre total d'observations	2 028		2 028	
Corrélation des résidus (t de Student)	0,448*** (13,64)			
Log-vraisemblance	- 2 417,4			

Lecture : modèle probit bivarié, estimé par la méthode de maximisation de la vraisemblance. *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence.

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

babilité des enfants d'être adhérent ne se révèle sensible qu'au niveau de l'enseignement supérieur, et plus précisément à partir de bac + 2. Les jeunes qui vivent dans des ménages où les

deux parents sont présents participent significativement plus que les autres. Mais c'est la corrélation positive et fortement significative entre participation des enfants et participation des

Tableau 11
La participation associative des enfants en fonction de celle des parents

Variables	Ménages ayant des enfants		Couples ayant des enfants		Couples ayant des enfants	
	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student	Coefficient	t de Student
Constante	- 1,016	- 0,66	- 0,665	- 0,40	- 0,821	- 0,49
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANT						
Sexe						
Homme	Réf.		Réf.		Réf.	
Femme	- 0,421***	- 6,42	- 0,413***	- 5,83	- 0,412***	- 5,81
Âge	- 0,332	- 0,21	- 0,475	- 0,27	- 0,315	- 0,18
Âge au carré	0,086	0,21	0,130	0,29	0,085	0,19
Scolarisé	0,358***	3,57	0,324***	3,00	0,321***	2,97
CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS						
Présence des deux parents	0,366***	3,22				
Nombre d'enfants dans le ménage						
Un enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
Deux enfants	0,193**	2,27	0,268***	2,85	0,271***	2,87
Trois enfants ou plus	0,117	1,30	0,182*	1,87	0,187*	1,92
Diplôme						
Sans diplôme	Réf.		Réf.		Réf.	
CEP	0,077	0,61	0,030	0,21	0,034	0,25
BEPC - CAP - BEP	0,167*	1,70	0,114	1,07	0,089	0,83
Bac	0,133	0,96	0,088	0,57	0,085	0,54
Bac + 2	0,332**	2,00	0,273	1,52	0,268	1,49
Supérieur à bac + 2	0,475***	2,82	0,382**	2,11	0,386**	2,13
Catégorie sociale						
Agriculteur	- 0,241	- 1,17	- 0,460**	- 2,06	- 0,489**	- 2,18
Indépendant	0,125	1,03	0,095	0,75	0,115	0,89
Cadre	- 0,106	- 0,73	- 0,126	- 0,81	- 0,129	- 0,83
Profession intermédiaire	- 0,054	- 0,52	- 0,074	- 0,69	- 0,066	- 0,61
Employé	0,203*	1,89	0,152	1,23	0,179	1,44
Ouvrier	Réf.		Réf.		Réf.	
Revenu mensuel du ménage						
Moins de 1 067 €	Réf.		Réf.		Réf.	
De 1 067 à 1 524 €	- 0,143	- 0,95	- 0,117	- 0,60	- 0,119	- 0,61
De 1 524 à 2 134 €	- 0,112	- 0,77	0,092	0,50	0,071	0,38
De 2 134 à 3 201 €	- 0,048	- 0,33	0,089	0,48	0,075	0,40
Plus de 3 201 €	- 0,065	- 0,40	0,052	0,27	0,023	0,12
Logement						
Propriétaire	0,035	0,44	- 0,025	- 0,29	- 0,040	- 0,46
Locataire	Réf.		Réf.		Réf.	
CHOIX ASSOCIATIFS DES PARENTS						
Participation de la personne de référence	0,421***	6,15				
Le père participe à une association			0,282***	3,70		
La mère participe à une association			0,432***	5,17		
Aucun parent ne participe					Réf.	
Le père participe seul					0,449***	4,81
La mère participe seule					0,692***	5,81
Les deux parents participent					0,645***	6,40
Nombre de personnes concernées	626		564		564	
Nombre total d'observations	1 721		1 468		1 468	
Log-vraisemblance	- 1 030,1		- 887,7		- 883,0	

Lecture : modèle probit. *** : significatif au seuil de 1 %, ** : significatif au seuil de 5 %, * : significatif au seuil de 10 %, Réf. : catégorie de référence. Chaque régression comporte également les variables de commune et de région pour les parents (non reportées). Les caractéristiques des parents sont celles de la personne de référence.
Champ : jeunes de 16 à 25 ans vivant au domicile des parents.
Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.

parents qui mérite d'être ici soulignée. Tous types de ménage confondus, la probabilité d'un jeune de participer, calculée à la moyenne des variables, est relevée de 16 points quand la personne de référence est adhérente, comparativement à la situation où elle ne l'est pas. Lorsque les deux parents sont présents au foyer, c'est la participation de la mère qui a la plus forte incidence sur le comportement des enfants, au point qu'il n'apparaît pas y avoir de différence significative entre la situation où la mère participe seule et celle où son conjoint est également adhérent.

Ces résultats paraissent attester un phénomène d'entraînement des parents ou/et d'imitation des enfants, déjà mis en évidence en ce qui concerne le bénévolat (Archambault et Boumendil, 1997 ; Segal, 1993). Ce mimétisme résiste-t-il à l'épreuve du temps ? Autrement dit, la participation des parents a-t-elle des effets de long terme sur le comportement de leurs descendants en matière d'activité associative ? La question mérite d'être approfondie mais nécessite, pour cela, ou bien des données longitudinales ou bien des informations sur l'histoire passée des personnes interrogées, ce que l'enquête *Emploi du temps* ne permet pas d'obtenir. □

BIBLIOGRAPHIE

Archambault E. (1996), *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Économica.

Archambault E. et Boumendil J. (1997), *Les dons et le bénévolat en France*, Fondation de France.

Barthélémy M. (2000), *Associations : Un nouvel âge de la participation ?*, Presses de Sciences Po.

Boisard P. et Fermanian J.-D. (1999), « Les rythmes de travail hors norme », *Économie et Statistique*, n° 321-322, pp. 111-131.

Cazamian P., Delgrange C., Hubault F., Guérin J. et Richard E. (1977), « Le travail de nuit et les horaires alternants. État actuel de la question », in Andlauer P., Carpentier J. et Cazamian P., *Ergonomie du travail de nuit et des horaires alternants*, Éditions Cujas, pp. 229-272.

Crenner E. (1997), « Le milieu associatif de 1983 à 1996. Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel », *Insee Première*, n° 542.

Hatchuel G. et Loisel J.-P. (1999), « La vie associative : participer mais pas militer », in *Données sociales*, Insee, pp. 359-365.

Héran F. (1988a), « Un monde sélectif : les associations », *Économie et Statistique*, n° 208, pp. 17-31.

Héran F. (1988b), « Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents », *Économie et Statistique*, n° 208, pp. 33-44.

Loisel J.-P. (1999), *Les Français et la vie associative*, Credoc, Collection des rapports, n° 201.

Prouteau L. (1998), « Les différentes façons d'être bénévole », *Économie et Statistique*, n° 311, pp. 57-73.

Segal L. M. (1993), *Four Essays on the Supply of Volunteer Labor and Econometrics*, UMI, Ann Arbor.

TAUX DE PARTICIPATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES DÉMO-ÉCONOMIQUES DES INDIVIDUS

En %

Caractéristiques		Taux de participation
Sexe	Homme	38,0
	Femme	29,6
Âge	Moins de 25 ans	35,4
	De 25 à 34 ans	29,5
	De 35 à 44 ans	35,9
	De 45 à 54 ans	30,8
	De 55 à 64 ans	37,1
	65 ans et plus	33,9
Situation matrimoniale	Célibataire	34,3
	Marié	33,8
	Veuf	31,2
	Divorcé	31,5
Enfants dans le ménage	Pas d'enfant	34,9
	Un enfant	29,2
	Deux enfants	34,7
	Trois enfants ou plus	34,7
Diplôme	Sans diplôme	22,8
	CEP	29,1
	BEPC - CAP - BEP	33,0
	Bac	38,3
	Bac + 2	43,9
	Supérieur à bac + 2	48,8
Catégorie sociale (1)	Agriculteur	39,1
	Indépendant	33,8
	Cadre	48,3
	Profession intermédiaire	41,9
	Employé	29,1
	Ouvrier	26,2
	Inactif	32,5
Revenu mensuel du ménage	Moins de 1 067 €	27,7
	De 1 067 à 1 524 €	28,9
	De 1 524 à 2 134 €	31,7
	De 2 134 à 3 201 €	37,8
	Plus de 3 201 €	42,8
Logement	Propriétaire	36,7
	Locataire	28,7
Tranche d'unité urbaine	Commune rurale	36,2
	Moins de 20 000 habitants	35,4
	De 20 000 à 100 000 habitants	30,6
	Plus de 100 000 habitants	32,3
Région de résidence	Bassin parisien	31,0
	Nord	29,3
	Est	34,6
	Ouest	40,6
	Sud-Ouest	37,1
	Centre-Est	35,5
	Méditerranée	30,5
Ensemble		33,6
1. Les retraités et les chômeurs ont été reclassés dans leurs catégories d'origine.		

Source : enquête Emploi du temps 1998-1999, Insee.